

PH, PDC Suisse, Klaraweg 6, Case postale 5835, 3001 Berne

Monsieur Félix Frey
Office fédéral de l'énergie
Section Efficacité énergétique
3003 Berne

Berne, le 29 juin 2011

**Consultation concernant la révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEné) :
prescriptions concernant les appareils et mise en circulation**

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames et Messieurs,

Vous nous avez invités, par votre courrier du 6 mai 2011, à vous faire part de nos observations concernant la révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEné) : prescriptions concernant les appareils et mise en circulation. Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer et vous soumettons ci-après notre position.

Le PDC salue cette révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEné). Pour nous, l'amélioration de l'efficacité énergétique constitue un objectif prioritaire en matière de politique énergétique, mesure d'autant plus urgentes dans le contexte de la politique énergétique actuelle. L'efficacité énergétique doit être constamment améliorée dans tous les domaines de la consommation afin d'exploiter au maximum le potentiel d'économie d'énergie qui demeure encore très élevé. Les prescriptions en matière d'appareils électriques doivent ainsi être continuellement adaptées à la meilleure pratique et technologie disponibles et doivent correspondre au minimum aux normes européennes, afin que les appareils les moins efficaces sur le plan énergétique puissent être retirés du marché. Pour le PDC, il est important que tous les fournisseurs d'appareils électriques soient tenus de respecter les prescriptions en matière d'efficacité énergétique. Nous saluons ainsi le fait que les prescriptions soient étendues à de nouvelles catégories d'appareils électriques, tels que les appareils TV par exemple. Nous nous réjouissons également que les prescriptions concernant les décodeurs soient renforcées et étendues au domaine d'application.

Concernant la mise sur le marché et la mise en circulation, le PDC soutient l'adaptation du droit suisse à la réglementation européenne. Nous craignons toutefois que certains

acteurs du marché ne repoussent les nouvelles prescriptions d'efficacité en gonflant leurs stocks. Nous demandons donc l'introduction d'un délai au-delà duquel les produits devraient être définitivement retirés du marché.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez au présent courrier et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

PARTI DEMOCRATE-CHRETIEN SUISSE

Sig.
Christophe Darbellay, Conseiller national
Président

Sig
Tim Frey
Secrétaire général